



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

**LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, LE
CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement 171-2019-02 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire*. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 28^e jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-vingt-deux.

Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe